



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 28 mars 2019

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	17
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
21 mars 2019	
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	
12 AVR. 2019	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
12 AVR. 2019	
et publication du	
12 AVR. 2019	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-huit mars**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt et un mars deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE  
donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE  
Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne  
pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)  
Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine  
VALADE

**Absent sans excuse (= sans pouvoir) :** Samuel CATELAND

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Fabienne STALARS

**OBJET :** 2019-020 : groupement départemental des lieutenants de louverie de la Loire -subvention exceptionnelle de fonctionnement

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 100 euros au groupement départemental des lieutenants de louverie de la Loire pour l'année 2019.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le versement de cette subvention exceptionnelle de fonctionnement de 100 euros.
- **D'imputer** la dépense correspondante sur le compte 6748 du chapitre 67 de la section de fonctionnement du budget général.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201709-20190328-2019-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2019  
Affichage : 12/04/2019

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 2 avril 2019**

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201709-20190328-2019-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2019

Affichage : 12/04/2019